

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 03 octobre 2019

Convocation en date du 27 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mil dix-neuf, le trois octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents excusés : M. HOUDIN Raymond (qui donne pouvoir à M. QUARGNUL Franco) ; M. FERRON Jean-Yves (qui donne pouvoir à M. JEGU Christel) ; Mme CHEVALIER Catherine ; Mme GAUTUN Barbara (qui donne pouvoir à Mme RIVIERE Marguerite)

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2019-062 - Communauté de communes du Pays de Craon - Approbation du rapport d'activités 2018

M. Maxime CHAUVIN, adjoint, présente :

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 septembre 2019 approuvant le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2018 au maire, en date du 30 septembre 2019,

Considérant la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

ÉMET un avis favorable.

Objet 2019 - 063 - Avis sur le dossier d'enquête publique concernant la société CELIA

Le maire présente :

Le préfet, par arrêté du 30 juillet 2019, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société CELIA-laiterie de Craon, en vue d'obtenir la régularisation de sa situation administrative, la mise à jour des modifications intervenues et l'autorisation d'exploiter de nouvelles installations sur le site implanté route de la Chaussée aux Moines à Craon.

Le conseil municipal est invité à faire connaître son avis, après avoir pris connaissance du dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable sur la demande de la société CELIA.

Objet 2019 - 064 - Repas des Aînés : participation

Les membres du conseil municipal

FIXENT le montant de la participation au repas traditionnel qui sera servi aux aînés le dimanche 03 novembre 2019 à :

- 1) 9 € pour les personnes âgées de 71 ans et plus (repas servi en salle ou à domicile)
- 2) 13 € pour les personnes âgées de 65 à 70 ans (repas servi en salle ou à domicile)
- 3) le prix réel du repas pour les personnes âgées jusqu'à 64 ans (repas servi en salle ou à domicile), soit 26 €

FIXENT pour les années à venir à 35 % du prix réel du repas pour les personnes âgées de 71 ans et plus et à 50 % du prix réel du repas pour les personnes âgées de 65 à 70 ans et le prix réel du repas pour les personnes âgées jusqu'à 64 ans (montant arrondi).

Rappellent que le règlement du repas se fera lors de l'inscription en mairie.

Objet 2019 - 065 - Acquisition terrain appartenant à M. et Mme HOUDIN Raymond

Le maire informe les élus que M. et Mme HOUDIN Raymond (père) vont céder une partie de la parcelle cadastrée YH 130 à leur petit-fils, M. PAILLARD Romain. La superficie cédée sera de 1230 m², et sera cadastrée YH 263. Le reste de la surface (cadastrée YH 264) représente 217 m² et est proposé à la commune afin de finaliser le chemin d'accès qui va du parking de la salle des fêtes au chemin de la Barrière.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMETTENT un avis favorable à l'acquisition de la parcelle YH 264, d'une surface de 217 m²,

PRECISENT que les frais de bornage seront pris par moitié entre la commune de Ballots et M. PAILLARD Romain ; les frais d'acte seront à la charge de la commune.

EMETTENT un avis favorable au devis de l'entreprise LARDEUX pour le terrassement de ce terrain, pour la somme de 2 343,60 € TTC.

AUTORISENT le maire ou un adjoint à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Objet 2019 - 066 - Nommage et numérotage des voies

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2018 relative au nommage et numérotage des voies.

Le conseil municipal,

Considérant certaines modifications à apporter sur des adresses, à savoir :

- YB 24 : 136 chemin des Goisbaudières (au lieu de 2960 route de Saint Aignan)
- YB 12 : 80 chemin des Goisbaudières (au lieu de 2898 route de Saint Aignan)
- YK 22 : 63 chemin de La Quesnerie (au lieu de 721 route des Chesnaies)
- YA 19 : 100 route de la Gardière (au lieu de 71 chemin de la Gardière)
- G 890 : ajout du 32 A (pour la partie privée - en sus du 32 qui concerne le commerce)

VALIDE les nouvelles adresses.
